

Mobilisation préventive contre une antenne-relais

Nathalie Perrier

vendredi 20 juin 2008 | Le Parisien

LE CENTRE-VILLE de Saint-Denis se mobilise à nouveau contre un projet d'antenne-relais. Ce soir, à 19 heures, les militants de différents collectifs, vêtus en orange, bleu et blanc, les couleurs de l'opérateur Bouygues, appellent à un rassemblement face à la basilique, avant la retransmission du « Stabat Mater » de Vivaldi. Une manifestation-parade est également programmée dimanche.

« Une fois de plus, les opérateurs choisissent des sites à proximité de bâtiments scolaires »

Ils veulent montrer leur opposition à l'éventuelle implantation d'une antenne au 16, rue Emile-Connoy, une petite rue dans laquelle se trouvent notamment un centre de protection maternelle infantile (PMI), une halte-jeux, la maison d'enfants du Petit Prince, la maternelle Puy-Pinsot et un lieu de culte pour enfants handicapés. « *Une fois de plus, les opérateurs choisissent des sites à proximité de bâtiments scolaires* », s'insurge Stéphanie, du collectif 2Geyter. En août 2007, Bouygues avait décidé de geler son projet pour un an à la suite d'une mobilisation des riverains de la rue des Ursulines (perpendiculaire à la rue Emile-Connoy) contre l'installation par Orange d'une grosse antenne-relais sur les bâtiments France Télécom. Ce projet a depuis été abandonné mais Bouygues pourrait relancer le sien. La date d'échéance - le 1er août - approchant, les riverains de la rue Emile-Connoy ont décidé de lancer la bataille, préventivement.

« *Cette antenne sera située à 5 m seulement de mon habitation. Comme il n'y a pas à Saint-Denis de charte pour régir leur implantation, j'ai peur qu'ils n'installent une antenne de forte puissance* », s'inquiète Bertrand, un habitant.

De leur côté, les élus de Plaine Commune et de Saint-Denis ont fait part de leur soutien aux riverains. « *Nous ne sommes pas opposés au développement des opérateurs de téléphonie mobile, précise Michel Ribay, le maire adjoint, délégué à l'écologie urbaine. Mais, au nom du principe de précaution, nous sommes fermement contre toute installation à proximité de lieux accueillant des enfants.* » En 2007, les élus de Plaine Commune ont tenté d'élaborer avec les opérateurs une charte du type de celle signée à Paris, qui limite à 2 V/m en moyenne sur 24 heures la puissance des antennes. Les négociations ont été rompues l'été dernier. Contacté, Bouygues Télécom indique simplement que « rien n'a encore été décidé » concernant l'antenne de la rue Emile-Connoy.

